

CHARTRE DE PARTENARIAT

Entre

Golfe du Morbihan-Vannes agglomération, représentée par son Président en exercice, M. David ROBO, domicilié au Parc d'Innovation de Bretagne Sud - 30 rue Alfred Kastler - CS 70206 - 56006 VANNES CEDEX, dûment habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020.

Ci-après dénommée « GMVA »,

La Chambre de Commerce et de l'Industrie, représentée par délégation du Président, par M. Stéphane GILLON, Vice-Président au commerce à la CCI, domicilié au Parc d'Innovation de Bretagne Sud - 141 rue du Commerce - CS 82605 - 56011 VANNES CEDEX, dûment habilité aux fins des présentes par délibération.

Ci-après dénommée « CCI »,

Et

Les espaces collaboratifs et partenaires signataires,

- LE REUZ / LE DEUZ représentés par Mme Irelle KOUAKOU;
- LE RIGADO COWORKING, représenté par M. Jérémie LE STRAT ;
- LE VILLAGE BY CA, représenté par Mme Catherine LAUDIC ;
- LA MAISON FAB LAB, représentée par M. Jean-Pierre PAUWELS;
- LES VOILERIEUSES, représentées par Mme Jeanne GAUTIER-JEZEQUEL ;
- LE P'TIT CLUB LAROSEAU, représenté par Mme Alice HERNOT ;
- CO CLAP, représenté par Mme Audray MOQUEREAU ;
- LA MACHINERIE, représentée par M. Yannick ROUSSEL-COLLIN
- LOC'H INFOS SERVICES et ARGOET INFOS SERVICES, représentés par Mme Léna BERTHELOT ;
- LE « 6 », représenté par Mme Géraldine LE MAITRE ;
- LES PEPINIERES CREALIS ET LE PRISME représentées par M. Christophe VALLEE, VIPE SERVICES ;
- LE POLE E2S - Pays de Vannes, représenté par Mme CADIO Mélanie.

PRÉAMBULE

En cohérence avec le schéma régional, le projet de territoire de Golfe du Morbihan-Vannes agglomération acté en décembre 2017 et les autres stratégies de la collectivité (notamment la stratégie touristique), les ambitions, axes et plans d'actions de la stratégie communautaire de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SCDEII) ont été votés en Conseil communautaire du 27 septembre 2018 et portent sur 5 ambitions principales :

- Renforcer l'attractivité du territoire
- Consolider le tissu économique et travailler à sa diversification
- Contribuer à la construction d'un territoire innovant
- Positionner le territoire dans les dynamiques européennes et internationales
- Affirmer la collectivité comme pilote du développement économique

Afin de répondre à ces ambitions Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, en collaboration avec la Chambre de Commerce et de l'Industrie (CCI) du Morbihan, a décidé de **mettre en œuvre un partenariat découlant de la SCDEII entre la collectivité et les acteurs des espaces collaboratifs du territoire de GMVA** en vue d'une collaboration plus étroite entre les deux parties.

Les objectifs s'articulent autour de 4 axes :

- La structuration de l'offre de service sur le territoire, ainsi qu'une meilleure visibilité ;
- La création d'un maillage pour assurer une couverture optimale des espaces collaboratifs sur le territoire ;
- L'optimisation du parcours résidentiel des entreprises ;
- La construction d'une démarche partenariale afin de créer une dynamique collective.

OBJECTIFS DE LA CHARTE

La présente charte a pour objectifs :

Pour les espaces collaboratifs :

- Gagner en visibilité
- Etre reconnu par les entreprises comme espace adapté à leurs collaborateurs
- Optimiser la fréquentation des espaces collaboratifs
- Favoriser le partage d'expérience
- Développer la synergie inter-espaces collaboratifs
- Pouvoir bénéficier de financements institutionnels pour les projets collectifs.

Pour le territoire :

- Bénéficier des retours et attentes des professionnels
- Favoriser le maillage territorial
- Avoir une meilleure connaissance des offres et services proposés sur le territoire pour orienter de potentiels usagers
- Optimiser le parcours résidentiel des entreprises
- Adapter ses dispositifs aux besoins.

Pour les usagers :

- Avoir une meilleure connaissance et compréhension de l'offre et des services proposés
- Avoir accès à des espaces répondant aux nouveaux besoins et modes de travail.

VALEURS COMMUNES

Les espaces collaboratifs partagent la définition suivante : espace de coopération, de partage, de rencontres, de travail innovant ayant vocation à être en réseau, doté des nouvelles technologies et avec des lieux adaptables. Le Réseau des espaces collaboratifs de Golfe du Morbihan-Vannes agglomération / CCI du Morbihan est le reflet des nouveaux modes de travail collaboratif de notre territoire : pépinières, incubateurs, accélérateurs, fablabs, espaces de coworking, tiers-lieux professionnels, espaces de co-living, coworking en hôtels, coworking en entreprises, ...

Chaque espace collaboratif signataire de cette charte s'engage à incarner et à défendre les valeurs collectives de : convivialité / collaboration, synergie / lien, écoute, clarté, entraide / solidarité, exploration / perspective.

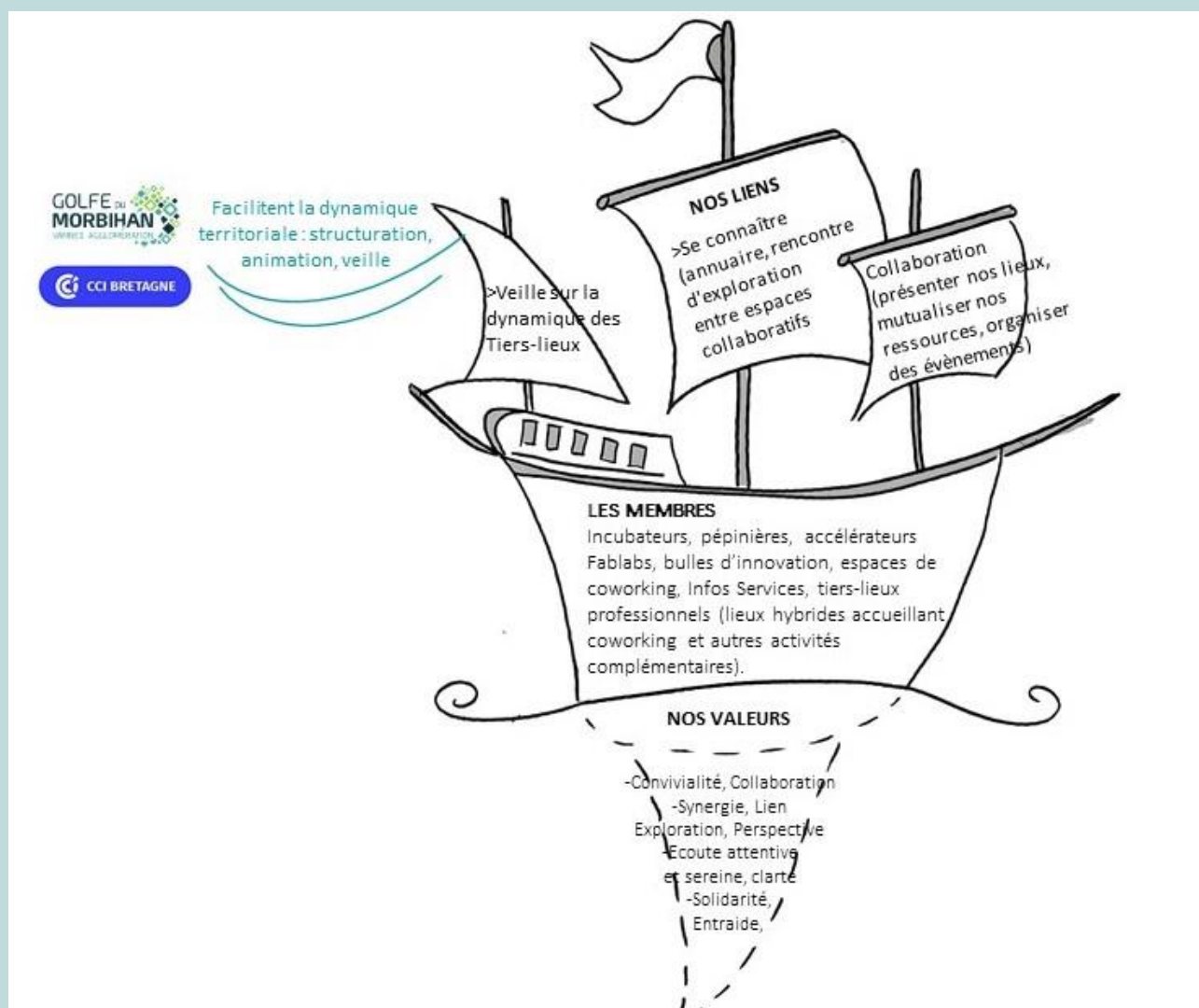


Schéma issu de l'atelier du 7 décembre 2021 - Réseau des espaces collaboratifs GMVA/CCI

ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Ce partenariat constitue un engagement « moral » sans obligation réglementaire et les relations entre les parties se feront dans la plus parfaite transparence.

GMVA et la CCI du Morbihan s'engagent à :

GMVA - 30 rue Alfred Kastler - 56006 VANNES CEDEX
CCI du Morbihan - 141 rue du Commerce - 56011 VANNES CEDEX

golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh



- Organiser des temps d'échanges (sous forme de réunions, d'ateliers, de webinaires, ...) sur les enjeux liés aux espaces collaboratifs ;
- Favoriser les échanges et la synergie entre les différents espaces collaboratifs ;
- Coordonner la collecte de données et leur traitement en vue de la mise en place d'un recensement et de chiffres clefs relatifs au marché des espaces collaboratifs du territoire ;
- Assurer une veille réglementaire, institutionnelle et des tendances ;
- Echanger et tisser des liens avec les acteurs locaux, régionaux et nationaux susceptibles d'intervenir dans la structuration et le développement des espaces de travail collaboratif.

Les espaces collaboratifs signataires du partenariat s'engagent à :

- Etre représentés aux réunions et ateliers thématiques ;
- Participer aux réflexions portées par GMVA sur les espaces collaboratifs ;
- Répondre aux sollicitations de GMVA pour toutes études liées à cette thématique ;
- Communiquer des éléments chiffrés sur le marché des espaces collaboratifs.

COMMUNICATION

Ce partenariat se matérialisera en outre par la création d'événements et de supports partagés.

CONFIDENTIALITE

Toutes les informations pouvant être échangées lors des groupes de travail semestriels sont des informations confidentielles.

Le traitement des données qui seront échangées dans le cadre du partenariat devra être conforme au Règlement Européen sur la Protection des Données Personnelles (RGPD).

DUREE

La présente charte de partenariat est conclue pour une **durée de 2 ans** (reconductible).

Chaque partenaire signataire aura cependant à tout moment la possibilité de sortir du dispositif en adressant un courrier au Président de l'agglomération.

De même, tout nouvel espace collaboratif souhaitant faire partie du partenariat pourra l'intégrer en cours d'année après le traitement de sa candidature par l'agglomération et la CCI.

Enfin, dans le cas où un espace collaboratif :

- Ne respecte plus les valeurs définies collectivement de bienveillance, de collaboration et de civilité envers un ou plusieurs autres membres, partenaires ou animateurs ;
- induit en erreur, dissimule ou trompe de manière manifeste les usagers sur son offre ;

Golfe de Morbihan -Vannes agglomération et la CCI se réservent le droit d'exiger à tout moment sa sortie temporaire ou définitive du Réseau des espaces collaboratifs GMVA/CCI.

Fait à Vannes le 1^{er} mars 2022

GMVA - 30 rue Alfred Kastler - 56006 VANNES CEDEX
CCI du Morbihan - 141 rue du Commerce - 56011 VANNES CEDEX

Pour Golfe du Morbihan-Vannes agglomération

Président, M. David ROBO

Pour la Chambre de Commerce et de l'Industrie du Morbihan

Par délégation du Président, M. Stéphane GILLON, Vice-Président au commerce à la CCI,

Liste des espaces collaboratifs et partenaires signataires

Pour **LE REUZ/LE DEUZ**

Mme Irelle KOUAKOU

Pour **LE RIGADO COWORKING**

M. Jérémy LE STRAT

Pour **LE VILLAGE BY CA**

Mme Catherine LAUDIC

Pour **LA MAISON FAB LAB**

M. Jean-Pierre PAUWELS

Pour **LES VOILERIEUSES**

Mme Jeanne GAUTIER-JEZEQUEL

Pour **LE P'TIT CLUB LAROSEAU**

Mme Alice HERNOT

Pour **Le « 6 »**

Mme Géraldine LE MAITRE

Pour **CO CLAP**

Mme Audray MOQUEREAU

Pour le **POLE E2S**

Mme Mélanie CADIO

Pour **LA MACHINERIE**

M. Yannick ROUSSEL-COLLIN

Pour les **INFO SERVICES**

Mme Léna BERTHELOT

Pour les pépinières **LE PRISME**

et **CREALIS / VIPE SERVICES**

M. Christophe VALLEE